Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 029-212900914-20260306-2026_01_10-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE
COMMUNE DE KERLOUAN

D N°10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt six

Le six mars à dix-sept heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Christian COLLIOU, Maire.

Etaient présents : tous les conseillers en exercice

Catherine LAMOUR a été désigné secrétaire de séance.

Date de Convocation	Date d'Affichage	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
27.02.2026	09.03.2026	18	18	18

ETAT ANNUEL 2025 DES INDEMNITES D'ELUS

Conformément à l'article L.2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, issu de l'article 93 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, un état annuel des indemnités des élus siégeant au Conseil Municipal sera présenté aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la Commune.

Etat annuel 2025 - Indemnité des élus - Commune de Kerlouan

Elu	Fonction	Montant brut
ACH Caroline	Adjoint au Maire	6 067,08
CAILLY Pascal	Conseiller délégué	3 699,36
COLLIOU Christian	Maire	25 452,24
GAC Marie Jo	Adjoint au Maire	6 067,08
GOURHANNIC André	Conseiller délégué	3 699,36
GUEZENOC Eric	Adjoint au Maire	6 067,08
GUEZENOC Georges	Adjoint au Maire	6 067,08
LOAEC Gérard	Conseiller délégué	3 699,36
LOAEC Karine	Conseiller délégué	3 699,36
PREMEL-CABIC Nicole	Conseiller délégué	3 699,36
ULLOIS Gérard	Adjoint au Maire	6 067,08

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 029-212900914-20260306-2026_01_10-DE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de cet état et dit que celui-ci lui a été communiqué avant l'examen du budget primitif 2026.

Le Maire
Christian COLLIOU

